

République Française  
 Département Sarthe (72)  
 **Commune de Marçon**

DECISION DU MAIRE N° 2024-D010  
ELECTION - Panneau électoral

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'organisation des élections européennes 2024 en date du 9 juin 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler le matériel liées à l'organisation d'élections,

**DECIDE**

**Article n° 1 :** La société DIRECT Collectivités, dont le siège social est situé à CENON (Gironde) - 6 rue René Martrenchar, est retenue pour la fourniture de 5 panneaux électoraux.

**Article n° 2 :** Le montant total de ces panneaux s'élève à 1012€ ht soit 1 214.40€ttc.

**Article n° 3 :** Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 06/03/2024

Le Maire,  
Monique TROTIN

